

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2020 à 21h

Date de convocation : 02/07/2020	Date de l'affichage : 02/07/2020
----------------------------------	----------------------------------

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes de Champdor avec l'accord du Préfet, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Présents : AUBERT Anthony, BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, DUFOUR Jérôme, GENOIS Aline, JUSTET Claire, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, MONNET Angélique, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TARDY Pierre, TROIANO Thierry, SERPOL Denise.

Excusé(s): GREAU Xavier, NAVEAU Alexandre (procuration donnée à Jérôme DUFOUR)

Secrétaire de séance : Denise SERPOL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les deux points suivants :

- **Retrait de la Commission d'Appel d'offres des Commissions Communales**
- **Participation communale à l'accueil de loisirs du Centre Aéré des 7 lieux**

1/ Validation du Compte-rendu du 16/06/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 16/06/2020.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Affectations des résultats 2019 aux Budgets Primitifs 2020

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

- Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 02 mars 2020 par le précédent Conseil Municipal
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 189 767.46 €
- un déficit d'investissement de 141 156.58 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- **Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 141 156.58 €**
- **L'excédent de fonctionnement**

- **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 141 156.68 €**
- **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 48 610.88€**

• **BUDGET REGIE DES BOIS**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 02 mars 2020 par le précédent Conseil Municipal
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 99 742.80 €
 - un déficit d'investissement de 18 705.71 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 pour un montant de 18 705.71 €**
- **L'excédent de fonctionnement est :**
 - **capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 18 705.71€**
 - **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant 81 037.09 €**

BUDGET MULTISERVICE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 02 mars 2020 par le précédent Conseil Municipal
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - **un excédent de fonctionnement de 29 731.59 €**
 - **un déficit d'investissement de 5 193 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 5 193 €**
- **L'excédent de fonctionnement:**
 - **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recette pour un montant de 5 193 €**
 - **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 24 538.59 €**

BUDGET CHAMP GALET

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 450 936.75€
 - un déficit d'investissement de 462 936.16 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 462 936.16 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 450 936.75 €**

BUDGET LES SHAIES

Le Conseil Municipal,

- Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 02 mars 2020 par le précédent Conseil Municipal
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 1524 €
 - un déficit d'investissement de 43 340.68 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 43 340.68 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 1 524 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité:

- **Approuve les affectations des résultats**

3/ BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur Le Maire, Stéphane MARTINAND après avoir présenté et fait lecture des différents chapitres et articles des budgets primitifs 2020 invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal vu le projet de budgets primitifs présenté par monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2020 :

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Dépenses : 435 654.98 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 435 654.58 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 042 883.40 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 042 883.40 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET BOIS

INVESTISSEMENT

Dépenses : 43 705.71 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 43 705.71 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 121 137.09 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 121 137.09 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET COMMERCE

INVESTISSEMENT

Dépenses : 23 181.59 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 23 181.59 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 192 888.59 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 192.888.59 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP GALLET

INVESTISSEMENT

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES SHAIES

INVESTISSEMENT

Dépenses : 43 340.68(dont 0.00 de RAR)

Recettes : 43 340.68(dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 43 340.68 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 43 340.68 (dont 0.00 de RAR)

4/ Subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal provisionne une somme de 6800 € au compte 6574 pour diverses subventions. Ces subventions seront créditées conformément au tableau ci-dessous :

Œuvre des pupilles de l'Ecole publique	30
ACCA Champdor	185
Coop scolaire Champdor	700
F.O.L.	80
Prévention routière	30
Anciens d'Algérie Champdor-Brénod-Corcelles	126
Champdor Amitié	300
Amicale Pompiers de Champdor et Corcelles	685
Banque Alimentaire	20
Restaurant du cœur	160
Croix Rouge	60
Centres de formation (CECOF, MFR...)	Provision de 500
AFTC Association des Familles des Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de l'Ain)	100
Ski Club Brénod -Corcelles	400
La Corcelanne	1200
Musicole (30€ par enfant résidant sur la commune)	Provision 180
SEMA	45
Association La chapelle de Ferrières	17
Comice Agricoles Hotonnes	100
Rhônapi	100
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	200
Sou des écoles de Corcelles	200

L'année étant déjà bien entamée, les documents de gestion habituellement demandés aux associations avant le versement de la subvention ne seront pas exigés cette année.

5/ Tarifs des boissons et confiseries vendues à la baignade et location parasols été 2020

Monsieur le Maire rappelle que les boissons et confiseries sont vendues directement par la commune à la billetterie de la baignade. La vente de ces produits est rattachée à la régie de la baignade. Il s'agit de fixer les prix de vente pour la saison d'été 2020. Monsieur le maire propose la grille tarifaire suivante :

Produits	Tarif €
Coca 0.50 cl	2
Boisson (canette)	1.50
Eau 1. 25l	1
Eau 0.50 cl	0.50
Capri sun	1
Café	1
Biscuits sucrés	2.50
Tuiles salées, Chips (gp)	2.50
Petit paquet de gâteaux	1.50
Sachet bonbons	1.50
Sucette, boule magique malabar	0.50
Glace MIKO et Cônes	2
fusée , Mr freeze, twister	1.50
Barre glacée (mars, snickers)	1.50
Location parasol	2

Après en avoir délibéré le Conseil municipal valide à l'unanimité cette grille tarifaire.

6/ Emplois d'été 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prévoir les emplois nécessaires pour assurer le bon déroulement de la saison estivale avec l'ouverture de la baignade et l'affluence sur le camping.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Maire de prévoir les emplois afin d'assurer le bon fonctionnement des services soit :

- 2 emplois de maître-nageur à temps complet
- 1 emploi de maître-nageur remplaçant à temps non complet
- 1 mandataire pour la régie de la baignade, du tennis, du camping et du gîte à 19h /semaine
- 1 mandataire de la régie de la baignade

Il dit que :

- compte tenu du caractère aléatoire de ces emplois qui dépendent en partie de la fréquentation du camping et du plan d'eau, le recrutement se fera par voie contractuelle, dans le respect de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et si nécessaire par l'intermédiaire d'une agence d'intérim.
- que la rémunération des mandataires sera basée sur
 - l'IB 353 -IM 329
- que la rémunération des maîtres-nageurs et des surveillants en titre, ainsi que les vacataires, sera calculée sur la base de :
 - IB 498 et IM 429 pour un MNS
 - IB 476 et IM 414 pour un BNSSA

Il charge le Maire d'établir le planning de ces emplois et invite le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement,

7/ retrait de la Commission d'Appel d'Offres des Commissions Communales créées le 16/06/2020 par délibération N°2020-10

Monsieur Le Maire, Stéphane MARTINAND explique qu'il n'y a aucune obligation de mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres si la collectivité n'envisage pas de passer des marchés de niveau européen durant le mandat.

Par conséquent il propose de retirer cette Commission d'appel d'Offres des Commissions Communales créées le 16/06/2020 par délibération N° 2020-10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la Commission d'Appel d'Offres des Commissions Communales créées le 16/06/2020 par délibération N°2020-10
- Dit que les 9 autres commissions permanentes et spécialisées créées le 16/06/2020 sont conservées :

FINANCES, DSP, ET CONCESSIONS
MARTINAND Stéphane
BALLAND Alain
SERPOL Denise
TROIANO Thierry

CORTINOVIS Jeanine
LAGGER Hugues
CAPRON Martine
TARDY Pierre
GENOIS Aline
DESBROSSES Philippe

TRAVAUX
MARTINAND Stéphane
AUBERT Anthony
GREAU Xavier
REY Michel
DESBROSSES Philippe
BALLAND Alain
SERPOL Denise
MONNET Angélique
CORTINOVIS Jeanine

FORET-VOIRIE
MARTINAND Stéphane
LANTRAN Pascale
AUBERT Anthony
BALLAND Alain
JUSTET Claire
GREAU Xavier
REY Michel
DESBROSSES Philippe
LAGGER Hugues
PORTELATINE Hugues
SERPOL Denise

VIE SCOLAIRE
MARTINAND Stéphane
LANTRAN Pascale
JUSTET Claire
TROIANO Thierry
MONNET Angélique
CORTINOVIS Jeanine
SERPOL Denise

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE et PLU
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
BALLAND Alain
AUBERT Anthony
REY Michel

TARDY Pierre
PORTELATINE Hugues
DUFOUR Jérôme
LAGGER Hugues
SERPOL Denise

FLEURISSEMENT
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
GENOIS Aline
MONNET Angélique
JUSTET Claire
SERPOL Denise
CORTINOVIS Jeanine

LOISIRS, TOURISME, SPORT, CULTURE ET PATRIMOINE
MARTINAND Stéphane
JUSTET Claire
TROIANO Thierry
DUFOUR Jérôme
MONNET Angélique
SERPOL Denise
CORTINOVIS Jeanine

COMMUNICATION
MARTINAND Stéphane
DUFOUR Jérôme
GREAU Xavier
LANTRAN Pascale
TROIANO Thierry
JUSTET Claire
TARDY Pierre
CORTINOVIS Jeanine

Représentants de le Commune au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
CORTINOVIS Jeanine
GENOIS Aline
SERPOL Denise
DUFOUR Jérôme
MONNET Angélique
LAGGER Hugues

8/ Participation communale à l'accueil de loisirs du Centre Aéré des 7 lieux

Monsieur le Maire explique que la commune verse au Centre Social des 7 lieux une participation pour chaque enfant de Corcelles inscrit à l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Cette participation a été mise en place par la commune de Corcelles plusieurs années avant la fusion des deux communes.

Il est nécessaire d'uniformiser cette participation communale sur les deux communes déléguées comme cela a été fait pour les tarifs de la cantine et de la garderie.

Après un tour de table il est proposé de mettre en place une participation à l'accueil de loisirs pour tous les enfants de la commune nouvelle à hauteur de 11.05 € par jour et par enfant à partir de 2021 pour toutes les périodes de vacances scolaires. Il n'y aura cependant plus de participation de la commune à l'accueil de loisirs des mercredis.

Informations diverses

- ❖ **TOUR DE L'AIN** : Il passe sur la commune le samedi 8 août. Les organisateurs de la course ont sollicité Monsieur le maire pour recruter des signaleurs.
- ❖ **OO ' CUP** : une étape a lieu sur Champdor le samedi 08 août. Le camping fait le plein sur la période de cette course du 08 au 16 août.
- ❖ **Exposition estivale au Château de Champdor** : Mme TOURNEMINE Valérie exposera ses œuvres et donnera des cours du 25/07 au 16/08.
- ❖ **Animations au camping le 14 juillet** : une structure gonflable sera mise à disposition des enfants, ils pourront être maquillés et une mascotte animera le site.
- ❖ **Manœuvre de secours à la Baignade** : ce soir une manœuvre est organisée sur le site de la baignade avec les surveillants de baignade, le CPINI de Champdor-Corcelles et la caissière.

Fin de la séance à 23h30
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

